



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 05/2026
Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la salle Gaston Defferre dans les locaux du Département de l'Aude à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50

Nombre de délégués présents ou représentés : 37

Date de convocation du Comité : 29 décembre 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES ; M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Christian ARAGOU ; M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ; M. Gilles AZAIS DE VERGERON

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO ; M. Patrick RESPLANDY ; Mme Aline VAUJANY

SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; M. Alain COSTE

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ; M. Alain CARALP ; M. Jean Louis RIO

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ;

SIAH Corbières Maritimes : M. Bernard DEVIC ; Mme Marie Laure BOYER CORCUFF

Communauté de communes du Limouxin : M. Pierre BARDIES

Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Gérard LARRAT ; M. Patrick SCHMITH ;

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Michel MASUYER

Le Grand Narbonne : M. Frédéric NUNEZ ; M. Edouard ROCHER ; M. Philippe BORSNAK

Communauté de communes La Domitienne : M. Thierry DAURAT

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES représentée par Mme Joëlle CHALAVOUX

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Alain COSTE représenté par M. André CALVET

SIAH Fresquel : VERGE Jean Luc représenté par M. Bernard LEGUEVAQUES

SM du Delta de l'Aude : M. Pierre POLARD représenté par M. Gérard LACOMBE

Carcassonne Agglo : M. Thierry FALCOU représenté par M. Thierry MASCARAQUE

Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Eric SIMON représenté par M. Frédéric HERNANDEZ

Le Grand Narbonne : M. Didier BOUSQUET représenté par M. Sylvain MAILLARD

M. Gérard LACOMBE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des délégations données par le comité syndical au Bureau Syndical

Vu les statuts du SMMAR, acté par arrêté préfectoral n°DCL/BCLIF-2025-115,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCLIF-2025-137 actant le transfert par les Etablissement Publics de Coopération intercommunale à fiscalité propre territorialement concernés par la partie domaniale du fleuve Aude au SMMAR EPTB Aude de la compétence optionnelle « Gestion de la partie domaniale du Fleuve Aude »

Vu le renouvellement de l'ensemble du Bureau Syndical du SMMAR ;

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé de déléguer au Bureau des affaires suivantes :

- Règlement des questions de rémunération, régime indemnitaire, déplacements et formations des agents du SMMAR en activité dans la limite des crédits votés par le Comité Syndical ;

- Présentation des demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, les Agences de l'Eau, l'Europe, Département, et tous autres financeurs et de toutes pièces y afférentes ;

- Décision portant réforme et aliénation des véhicules, du mobilier et du matériel usagé ;

- Action juridique à intenter au nom du syndicat, recours à introduire auprès des juridictions, désignation des avocats de la défense du syndicat, acceptation des honoraires de ces avocats ;

- Approbation et autorisation de signature de conventions de partenariats avec tout type de structures (collectivités territoriales, universités, établissements publics, établissements scolaires, Chambres consulaires, Etat, etc...) ;

- Validation des avis EPTB, transmis par le SMMAR au regard de son statut d'EPTB et conformément à la circulaire du 3 juillet 2007 relative à la consultation des acteurs.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

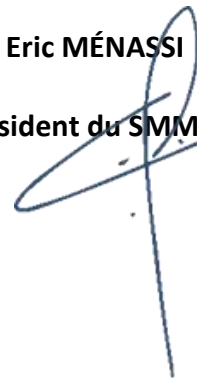
Le comité Syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

ACCORDE les délégations de pouvoir nommées ci-dessus au Bureau Syndical du SMMAR.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme*

Eric MÉNASSI

Président du SMMAR



Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr